COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

DÉLIBÉRATION DE_2026_078

Le huit octobre deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE CARSAC sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 30 septembre 2026

Présents : Serge FOURCAUD, Alexandre DURDILLY, Thierry BENEY, Michel FRICHOU, Sylvie PELLIZZER, Marie LATSCHA, Guillaume BUIL, Aurélie COMBESCOT, Henry DE SAULSES DE FREYCINET, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Fabrice SAMSON, Michel MOUTREUIL, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET-COLLAS, Julien SROKA, Gilbert BOUTY, Christian RIZZETTO

Pouvoirs : Franck POURTAL représenté par Henry DE SAULSES DE FREYCINET, Karine LEY représentée par Fabrice SAMSON, Annie MAIGRE représentée par Christian GALLOT, Lucette MOUTREUIL représentée par Michel MOUTREUIL, Gilbert DE MIRAS représenté par Jean-Pierre CHAUMARD

Absents :

Excusés : Didier MOREAU suppléé par Christian RIZZETTO, Hélène DONADIER, Christophe MARCETEAU suppléé par Julien SROKA, Jocelyne ARSIGNY

Secrétaire : Guillaume BUIL

Membres en exercice : 32 Présents : 25 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE BONNEVILLE

Monsieur le Président rappelle la délibération DE-2026-007 portant sur l'attribution du marché des travaux d'extension du réseau d'assainissement de Bonneville pour un montant total de 769 295.25 € HT, soit 923 154.30 € TTC (Tranche Ferme 581 657.65 € HT et Tranche optionnelle 187 637.60 € HT).

Il indique que l'entreprise a rencontré des difficultés :

- nature hétérogène du sol, la quantité de rocher sous-estimée par l'étude géotechnique
- quantité importante de rocher, perte de cadence, nécessité de positionner une 2ème équipe pour respecter les délais
- présence de blocs rocheux dont l'extraction impacte fortement la largeur des tranchées, quantités de remblais et surfaces de réfections de voirie augmentées.

Nous devons réaliser un avenant au marché pour tenir compte des surcoûts non prévus, le montant de l'avenant est de 49 982.00 € HT soit 59 978.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce marché.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
024-200034197-DE_2026_078-DE
A G E D I